

IV. — Toute diarrhée, même légère, devra être traitée : en attendant le médecin, **supprimer le lait** de vache et mettre l'enfant à l'eau bouillie, sans administrer **aucun remède**, même un purgatif.

V. — Il est très nécessaire que les nourrissons soient pesés environ deux fois par mois.

VI. — La propreté générale du bébé est indispensable : les bains ou les savonnages du corps, et spécialement du **cuir chevelu** contribuent à la bonne santé de l'enfant.

VII. — Les mères nécessiteuses qui ne veulent point se séparer totalement de leur enfant, pourront, au lieu de l'envoyer en nourrice, le placer dans une des Crèches de la ville de Lyon ; si leur lait est insuffisant, elles solliciteront la fourniture du lait stérilisé municipal (1).

E. HERRIOT,
Maire de Lyon.

Dr M. PÉNU,

Médecin des Hôpitaux de Lyon.

(1) Crèche du 1^{er} Arrondissement : Rue Imbert-Colomès, 48.

—	II ^e	—	Cours Charlemagne, 19.
—	III ^e	—	Rue de Vendôme, 233.
—	IV ^e	—	Rue d'Isly, 8.
—	V ^e	—	Quai Fulchiron, 6.
—	V ^e	—	Rue Roquette, 13.
—	VI ^e	—	Rue de Vendôme, 92.

VILLE DE LYON

5 • Arrondissement municipal

délivré par la Mairie du

Année 1919 7^e Arrondissement de LYON

MARIAGE

Du 22 novembre mil neuf cent dix

Entre Monsieur Mordor, Luron

Né le 24 novembre 1880, à Sempy

arr^e du dit (Burquin) départ^{mt} d'Alban

profession de marchand forain

domicilié à Lyon quai de Pierre-Suz, 67

Fils de Sa^{nt} Manuel Mordor

et de Magalthe Mordor mariés.

Veuve de

Et Madame GSKENAZI, Luan,

Née le 19 octobre 1881, à Sempy

arr^e du dit (Burquin) départ^{mt} ottoman

profession (dano)

domiciliée à Lyon quai de Pierre-Suz, 67

Fille de Joseph GSKENAZI

et de Anna Acher mariés.

Veuve de

Contrat de mariage sans

Délivré le 22 novembre 1919

L'Officier de l'état civil,

E. Vial

